



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 49943

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question du reclassement des praticiens hospitaliers mal classés. En effet, le ministère de la santé a pris des mesures les concernant à la suite du décret n° 99-564 paru le 6 juillet 1999. Ces mesures pourraient concerner plusieurs milliers de praticiens puisque des estimations font apparaître que 2 000 praticiens hospitaliers des centres hospitaliers généraux et presque autant de praticiens des centres hospitaliers universitaires seraient concernés par ce décret. A ce jour, alors qu'il est des plus difficile de recruter des médecins hospitaliers à temps plein et à temps partiel, aucun n'a pu bénéficier des dispositions prévues par le décret. Elle lui demande donc les raisons qui justifient la non-application du décret du 6 juillet 1999.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49943

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4654

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)